Image not found or type unknown

Certificat maladie et départ à l'étranger

Par **mimi**, le **17/09/2015** à **20:18**

Bonjour
Si je pars à l'étranger en étant sous certificat maladie (pour burn out) avec sorties autorisées, y a t'il des risques? En ai-je le droit?
En vous remerciant.

Par **miyako**, le **17/09/2015** à **21:09**

Bonjour,
Non vous ne pouvez pas partir,sans l'accord écrit de votre CPAM?
Si c'est un pays où il n'y a pas d'accord ,ce sera non.SI c'est un pays où il y a un accord ,il faudra laisser une adresse précise où la sécurité sociale locale pourra contrôler .
Pour les ordonnances médical ,il faudra qu'elles soient traduite dans la langue locale,afin de permettre aux douaniers locaux de pouvoir contrôler.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés